



MAIRIE

de

RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	10/12/2018 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2018-06
Etat du document	-

Présents	Nadège Boin Eric Debosque Antoine Ferté Marc Guérin Francis Hutin	Patricia Lucot Laure Médot Bertrand Pointier Nicolas Rébérot Dominique Van Zuilen
Absent(s) excusé(s)	Viviane Cendra ; Nathalie Faccioli ; Silvie Szczuka ;	
Absent(s)	Christine Franse ; Benjamin Dubois	
Procuration(s)	Silvie Szczuka à Patricia Lucot ; Viviane Cendra à Nadège Boin	
Secrétaire de séance	Laure Médot	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22h40	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10
Conseillers votants :	12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

Date d'affichage : 3 décembre 2018

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 1^{er} octobre 2018 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 3 décembre 2018, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 10 décembre 2018 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s’est réuni à l’Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 10 décembre 2018 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 24 septembre 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1 – FINANCES
 - 11 – DBM n°3
 - 12 – Demandes de subventions
 - 13 – Engagement avant BP 2019

- 2 – VIE MUNICIPALE
 - 21 – Nom des voies
 - 22 – Bilan PLU

- 3 – INTERCOMMUNALITÉ
 - 31 – Rapport annuel transport CCRV
 - 32 – Désignation représentants SESV

- 4 – DIVERS

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20181210-156-01	Examen DIA			
Nicolas RÉBÉROT	20181210-157-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire			
Bertrand POINTIER	20181210-158-03	DBM n°2018-2	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-159-04	Demande de subvention DETR accessibilité Mairie	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-160-05	Demande de subvention DETR optimisation téléphonie	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-161-06	Demande de subvention CAF Camp ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-162-07	Engagement avant BP 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-163-08	Dénomination d'une voie au quartier de la Vache Noire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-164-09	Dénomination de voies de l'écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-165-10	Bilan PLU	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-166-11	Rapport annuel transport CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-167-12	Désignation de représentants au SESV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20181210-168-13	Convention transfert EP RN31	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2018-156-01
Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :
 Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2018-157-02
Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.
 Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2018-141 du 25/09/2018 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2018-142 du 28/09/2018 : Vente de bois
- C) Décision n°2018-143 du 02/10/2018 : Concession de cimetière
- D) Décision n°2018-144 du 09/10/2018 : Virement de crédit
- E) Décision n°2018-145 du 10/10/2018 : Renouvellement adhésion UMDA
- F) Décision n°2018-146 du 18/10/2018 : Appel taxe de séjour camping la Halte de Mainville
- G) Décision n°2018-147 du 18/10/2018 : Appel taxe de séjour ferme de la montagne
- H) Décision n°2018-148 du 25/10/2018 : Reversement de facturation assainissement 2017 à la CCRV
- I) Décision n°2018-149 du 16/11/2018 : Indemnités trésorière
- J) Décision n°2018-150 du 17/11/2018 : Refacturation CCRV gestion service
- K) Décision n°2018-151 du 20/11/2018 : Refacturation TEOM
- L) Décision n°2018-152 du 06/12/2018 : Refacturation fermages 2018
- M) Décision n°2018-153 du 07/12/2018 : Refacturation CCRV gestion facturation assainissement
- N) Décision n°2018-154 du 07/12/2018 : Reversement subvention DSIL à SEDA
- O) Décision n°2018-155 du 07/12/2018 : Rattachement recettes facturation assainissement 2018

1 – FINANCES

11– Objet : Décision budgétaire modificative n°2018-2- n° 2018-158-03
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante au budget de l'exercice 2018 :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 2

FONCTIONNEMENT											
RECETTES					DEPENSES						
Chapitre	Article	Désignation		Montant	Chapitre	Article	Désignation		Montant		
					011	60611	Eau et assainissement		800,00 €		
					011	611	Contrats de prestations de service		2 000,00 €		
					011	615231	Voiries		2 473,53 €		
					022	022	Dépenses imprévues		- 5 273,53 €		
TOTAL				- €	TOTAL				- €		
INVESTISSEMENT											
RECETTES					DEPENSES						
Chapitre	Article	Opération	Désignation		Montant	Chapitre	Article	Opération	Désignation		Montant
16	1641	OPFI	Emprunts		- 81 420,00 €	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements		300,00 €
10	10226	OPFI	Taxe aménagement		45 000,00 €	204	2041582	2013002	modernisation réseau élec		- 37 220,00 €
						21	2111	2013003	acquisitions terrains		500,00 €
13	1341	2011008	travaux divers		- 2 200,00 €	21	21318	2012002	église		- 2 200,00 €
TOTAL				- 38 620,00 €	TOTAL				- 38 620,00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

12 – Demandes de subventions

Objet : Demande de subvention DETR Accessibilité mairie - n° 2018-159-04

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le maire informe l'assemblée qu'en vue de réaliser la mise en accessibilité de la mairie, une étude préalable est nécessaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'Etat au titre de la DETR et le département au titre de l'API pour son projet :
Etude réhabilitation et accessibilité de la Mairie
- De s'engager à financer la part non subventionnée

Objet : Demande de subvention DETR optimisation téléphonie - n° 2018-160-05

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le maire informe l'assemblée qu'avec l'arrivée de la fibre optique, de nouveaux systèmes de téléphonie permettront d'optimiser les coûts de fonctionnement. En effet, l'ensemble des bâtiments communaux étant situés en centre-bourg, une transmission par radio est possible. Des équipements sont nécessaires tels des antennes et des postes spécifiques.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'Etat au titre de la DETR pour son projet :
Optimisation de la téléphonie
- De s'engager à financer la part non subventionnée

Objet : Demande de subvention CAF - n° 2018-161-06

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre du fonctionnement des ALSH, la direction de l'enfance propose que des investissements soient réalisés. Ceux-ci permettraient d'améliorer l'équipement des accueils de loisirs et la mise en place de camps à compter de l'été 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter la CAF pour son projet :
Investissement ALSH
- De s'engager à financer la part non subventionnée

13 – Objet : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - n° 2018-162-07

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées
VOTE les différentes opérations concernées comme présenté.

2 – VIE MUNICIPALE

21 – Objet : Dénomination d'une voie - n° 2018-163-08

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Les locaux actuels et à venir situés dans l'ancienne cour de la gare sont rattachés à l'Avenue de la Gare. Il s'agit d'une incohérence.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer ladite voie « Allée Alexandre Dumas ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de dénomination.

Objet : Dénomination des voies de l'écoquartier - n° 2018-164-09

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Dans le cadre des travaux de l'écoquartier, des voies et places nouvelles vont être créées.

La commission écoquartier souhaite que des propositions soient soumises à la population. Suivant le plan ci-annexé.

- En bleu foncé : rue du Marais-Saint-Georges
- En rouge : rue des Coquelicots
- En violet : impasse des Bleuets
- En bleu clair : place du Noyer
- En vert : promenade des Écoliers
- En jaune : Allée de la Trésorerie
- En orange : square de l'Écureuil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de dénomination.

22 – Objet : Bilan PLU - n° 2018-165-10

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération n° 2015-099 en date du 20 juillet 2015, le conseil municipal approuvé la révision n°1 du PLU.

Le maire rappelle les grandes orientations et propose de tirer le bilan des mesures mises en place et d'évaluer leur efficacité et pertinence :

[Les orientations concernant l'habitat](#)

Privilégier l'urbanisation au coup par coup en densifiant les espaces libres des zones bâties existantes par l'implantation de constructions "au coup par coup" sur des terrains déjà desservis par l'ensemble des réseaux (eau, électricité, voirie)
→ Depuis 2015, 13 PC pour 14 logements ont été déposés dont 11 PC pour 12 logements ont été accordés en dents creuses.

Proposer des possibilités d'extension dans la continuité du bourg et dans le hameau de la Vache Noire

→ des demandes de renseignements présument une urbanisation future.

Faciliter la réalisation d'un éco-quartier

→ le PA a été déposé, les travaux doivent commencer au printemps 2019 pour une commercialisation à l'automne 2019.

Préserver le patrimoine bâti

→ des prescriptions architecturales sont souvent inscrites dans les autorisations. Les fonds de parcelles pourraient faire l'objet d'un classement n'autorisant que les abris de jardins

[Les orientations concernant les transports et les déplacements](#)

Sécuriser les circulations sur la commune

→ une étude de traverse est en cours

Limitier le besoin de déplacement

→ la desserte par la ligne Soissons-Compiègne demeure un atout ; l'arrivée de la fibre optique le 21 décembre 2018 permettra de développer le télétravail au regard des réponses au sondage effectué (+120 %)

[Les orientations concernant le développement économique et l'équipement commercial](#)

Assurer le maintien et le développement des activités artisanales, commerciales, industrielles et de services

→ l'installation d'un cabinet d'infirmiers ainsi que la délivrance d'un permis de construire un supermarché participent au développement économique par l'activité

Permettre le maintien et le développement des activités agricoles et d'élevage ainsi que leur diversification

→ les aménagements routiers sont réfléchis en intégrant cette activité. Les activités de diversification et notamment d'agrotourisme sont soutenues

[Les orientations concernant les loisirs et l'environnement](#)

Pérenniser et développer l'activité de loisirs

→ certains ER sont dédiés au développement des sentiers de randonnées. Des extensions d'espaces multisports sont en cours.

La protection des bois

→ outre le classement en EBC de certains secteurs, la gestion différenciées des espaces verts et la réalisation d'un ABC permettent de sensibiliser à l'importance de ce sujet. En outre, la protection des bois et l'aménagement de divers équipement ont permis de préserver la commune de dégâts liés aux coulées de boues.

Bilan des ER

6 emplacements avaient été définis au PLU :

1 Création d'une circulation douce 3 100 m² : une partie a été acquise dans le cadre de l'écoquartier

2 Création d'une circulation douce / desserte agricole 3 070 m² : l'acquisition a été réalisée sur près de la moitié

3 Création d'une liaison piétonne 500 m² : une partie est en cours d'acquisition

4 Création d'une portion de chemin de Grande Randonnée 540 m² : pas d'avancée sur cet emplacement réservé

5 Accompagnement paysager du lavoir Gorgny 120 m² : la négociation est en cours, un accord de principe a été obtenu

6 Elargissement de la Rue du Cleux 360 m² : l'opération a été réalisée

Au regard du dynamisme du territoire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Prend acte de ce bilan

Préconise une poursuite des actions engagées en optimisant les surfaces urbanisables ou à urbaniser

3 – INTERCOMMUNALITÉ

31 – Objet : Rapport annuel transport CCRV - n° 2018-166-11

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel de la compétence transport de la CCRV pour l'année 2017 ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de la compétence transport de la CCRV
CHARGE et **DÉLÈGUE** le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

32 – Objet : Désignation représentants SESV - n° 2018-167-12

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le Maire informe le conseil municipal que ce dernier doit désigner des représentants dans des EPCI et notamment au Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois (S.E.S.V.).

Les statuts de cet EPCI prévoient la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux :

Les candidatures sont :

- M. Nicolas REBEROT – titulaire
- M. Marc GUERIN – suppléant

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le maire propose un vote à main levée. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne les membres du conseil d'administration du SESV :

- M. Nicolas REBEROT – titulaire
- M. Marc GUERIN – suppléant

4 – DIVERS

Objet : Convention reprise réseau EP RN31 - n° 2018-168-13

RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise le maire à signer la convention à intervenir définissant les modalités de transfert de l'éclairage public du carrefour de la Vache Noire dans les conditions énumérées ci-dessus

Charge le maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Ressons-le-Long, le 11 décembre 2018

Le maire,



Nicolas RÉBÉROT